



Communiqué de presse

Le rejet des amendes discriminatoires et inefficaces liées aux COVID

Le 29 juin 2020 (Ottawa, Ont.) – Le Congrès des peuples autochtones (CPA) appelle tous les procureurs généraux des provinces à rejeter les accusations et les amendes relatives à la COVID-19.

Selon le rapport "Police contre la pandémie" publié par l'Association canadienne des libertés civiles le 24 juin 2020, les autorités du gouvernement provincial ont intensifié l'application de la loi arbitraire en réponse à la pandémie de COVID-19. Au total, plus de 13 millions de dollars d'amendes ont été infligées, ciblant de façon disproportionnée les Autochtones, les minorités et les personnes racialisées à travers le Canada. La province de Québec a mené la campagne de billetterie, émet le plus grand nombre de billets. La Colombie-Britannique, en revanche, en a émis le moins.

Les amendes ont été remises à des individus ciblés pour une gamme de comportements tels que l'utilisation d'espaces publics extérieurs. Ces mesures ont touché de manière disproportionnée les communautés vulnérables, les sans-abri et les familles vivant dans des logements surpeuplés. Des recherches supplémentaires ont montré que le risque de transmission dans les espaces extérieurs est faible.

« Ces amendes équivalent à une vilaine campagne de financement menée sur le profilage racial », explique Kim Beaudin, vice-chef national du CPA. « Les villes et les provinces ont créé une crise inutile de l'ordre public en plus d'une crise de santé publique. Le racisme systémique dans les provinces, les villes et les services de police sont heureux de sanctionner les communautés minoritaires avec des amendes, comme au Québec où les traités et les droits de l'article 35 sont ignorés. Il est temps pour les villes et les provinces de rejeter ces amendes et d'essayer de rétablir la confiance avant qu'il ne soit trop tard. »

Partout au Canada, les provinces ont rendu des ordonnances d'urgence restreignant des activités telles que l'utilisation des parcs publics, et l'ont associé à des sanctions pour des infractions allant d'une centaine à des milliers de dollars. Dans le même temps, les mesures de santé publique telles que la couverture des médicaments, le logement d'urgence et le soutien aux dispensateurs de soins aux enfants restent sous-financés et insuffisants. L'Ontario a été critiqué pour avoir permis à des travailleurs dont le test COVID-19 était positif de rester actifs autour de collègues dans certains secteurs, comme l'agriculture, malgré le décès de plusieurs travailleurs.

« Avec une éventuelle deuxième vague de COVID-19 à venir, ce seront les populations autochtones et marginalisées qui seront les plus touchées par la pandémie. Les prisons provinciales seront remplies d'autochtones qui ne peuvent pas payer les amendes et les frais supplémentaires ajoutés par les services de police canadiens », a déclaré Kim Beaudin. « Des amendes et des majorations inabordables font partie de la politique actuelle de peine pécuniaire des peuples autochtones, une autre étape ratée de la réconciliation ».

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Kim Beaudin, vice-chef national

306-717-1429

k.beaudin@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80 pour cent des autochtones vivent hors réserve au Canada.